

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Sainte-Hélène s'est réuni le mercredi 11 juin 2008 à 20 h 00 sous la présidence de M. Jean-Marc GRENIER, Maire.

Étaient présents :

MM. H. GROUSSON, G. GRAILLE, H. GUILLOT, Cl. PIRODDI, B. GAGNIARRE, JM MOREAU,
Mmes M.A MULLER, N GILOT, B. FOREST

Excusés : M Philippe SIMON qui a donné pouvoir

Secrétaire de séance : M H. GROUSSON

Le conseil approuve le compte rendu de la dernière séance du 29 Avril 2008 ; une précision est apportée concernant le fait que l'employé communal peut passer des concours pour une évolution de carrière.

ORDRE DU JOUR

POINT SUR LE BILAN FINANCIER DE LA COMMUNE

Finances :

Le Conseil Municipal a rencontré deux fois Madame la Perceptrice de Buxy qui a fait un point précis sur l'état des finances de la commune :

- Niveau d'endettement élevé de la commune
- Limiter les gros investissements
- Transformer les lignes de trésorerie suivantes en emprunt :

Budget lotissement : 75.000,00 €

Budget assainissement : 100.000,00€

Le conseil municipal charge M le Maire d'effectuer les démarches nécessaires au près des différents établissements bancaires.

Grange – Atelier municipal – Abord de la mairie :

Suite au bilan financier, le projet global d'un montant prévisionnel de **492.000,00 €** est provisoirement abandonné

COMMISSION ASSAINISSEMENT :

La commission assainissement s'est réunie à plusieurs reprises pour travailler sur les différents sujets concernant ce dossier et notamment :

- Un listing « Assainissement » envoyé par VEOLIA et comprenant la liste et les consommations des différents abonnés nous a été transmis pour qu'une mise à jour soit réalisée concernant surtout les raccordements qui sont situés sur le nouveau réseau de Vallerat et du Quart Bourdon .
- Le listing une fois mis à jour sera transmis à VEOLIA, ce qui permettra à la commune de percevoir dès le mois de septembre la redevance assainissement qui doit lui revenir du fait du passage du nouveau réseau.
- Concernant les **immeubles neufs** , la commission étudie plusieurs pistes et plus particulièrement celle de porter la PRE (**P**articipation pour **R**accordement à l'**E**gout) à 80%

du coût de fourniture et pose d'une installation d'assainissement autonome qui a un coût moyen de 6.500,00 € soit une PRE de 5.200,00 €. Une autre possibilité est étudiée de faire payer la PRE au cas par cas suivant le coût réel des travaux engagés pour le raccordement.

Exemple :

2 raccordements neufs ont été réalisés sur la commune ; un qui a coûté 4.700,00 € et l'autre 1.800,00 € soit 6.500,00 € alors que la commune aperçu 2 PRE à 2.000 € (coût actuel de la PRE) soit 4.000,00 € .

Donc 6.500,00 € - 4.000,00 € = **2.500,00 € à la charge de la commune.**

- Concernant les **immeubles bâtis** situés en bordure d'une voie publique pourvue d'un réseau eaux usées, ou qui y ont accès, soit par voie privée, soit par une servitude de passage, ils doivent obligatoirement **être raccordés à ce réseau dans un délai de deux ans à compter de la date de mise en service du réseau qui a eu lieu le : 22/12/2007.**

La PRE (Participation pour Raccordement à l'Egoût) pour **les immeubles bâtis** s'élève actuellement à 700,00 €, après vérification la commission a constaté que le coût d'une boîte de raccordement installée sur le nouveau réseau de Vallerat et du Quart Bourdon se situerait plutôt entre 350,00 € et 450,00 €.

Pour information, la commission précise que concernant les immeubles bâtis depuis plus de 15ans, les propriétaires peuvent bénéficier d'une subvention (sous certaines conditions) au près de l'ANAH pour la mise en conformité ou le raccordement de leurs réseaux.

A.N.A.H
37 Boulevard Henri-Dunant
BP4029
71040 MACON Cedex
Tél :03-85-21-28-00
Fax : 03-85-21-29-82

INSCRIPTIONS DES ENFANTS A L'ECOLE :

Les enfants de GS – CP – CE1 doivent être inscrit à l'école de Sainte-Hélène auprès de M. VADOT le plus rapidement possible.

DELEGUES COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS:

Une liste de douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants est transmise au directeur des services fiscaux qui désignera lui-même parmi ces noms : 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

La délibération est prise à l'unanimité

DENONCIATION CONTRAT « REPAS SCOLAIRE »:

Dénonciation du contrat « Repas scolaire » (Bourgogne repas) avec une clause conservatoire.

La délibération est prise à l'unanimité

Le Conseil Municipal attend de « RESTALLIANCE » qui prépare les repas pour la maison de retraite, une proposition de prix pour prendre une décision.

DELEGUES COMMUNAUTE DE COMMUNES:

Suite au courrier d'un administré, M le Sous-Préfet a tenu à être informé sur la prise de délibération des délégués de la communauté de communes. M le Maire lui a expliqué comment cela s'était passé : sursis lors du conseil Municipal du 26 mars , réunion des conseillers le 05 Avril et prise de la délibération en date du 26 mars.

Par ailleurs M le Maire précise que du moment où c'était le maire et le 1^{er} adjoint, il n'y avait pas lieu de prendre une délibération pour la 1^{ère} réunion de la communauté de communes.

De ce fait, la délibération 21-2008 (26 mars) est annulée

Une nouvelle délibération est prise pour désigner M. Jean-Marc GRENIER délégué titulaire et M. Hubert GROUSSON délégué suppléant

La délibération est prise à l'unanimité

REMPLACEMENT Mme Piroddi-Morvan:

La secrétaire ne souhaite pas le renouvellement de son contrat qui arrive à son terme le 04 août 2008.

Le conseil municipal charge M le Maire des différentes démarches auprès du centre de gestion pour recréer le poste de secrétaire de mairie. Un appel à candidature est lancé auprès du centre gestion.

Le Conseil Municipal recherche une personne ayant une expérience de secrétariat de mairie et la connaissance du logiciel MAGNUS. Poste de 28h hebdomadaire.

La délibération est prise à l'unanimité

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TELECOM (R.O.D.P):

Une délibération de principe est prise concernant le calcul de la redevance d'occupation du domaine public télécom.

La délibération est prise à l'unanimité

Fin de la séance :

21h50

Le Maire ;
Jean-Marc GRENIER